

PROCES VERBAL
De la Séance du 03 juin 2020

L'an deux mille vingt, le trois juin à dix-neuf heures trente, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique le vingt-huit mai deux mille vingt, se sont réunis (en raison du COVID 19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents :

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Karine VANDERME, Sonia ZANI

Membres absents excusés avec pouvoir : 0

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Membres absents : 0

Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.

La séance est ouverte en présence de 29 conseillers, 0 pouvoir ayant été déposé, soit 29 votants en début de séance.

Monsieur Philippe Emin, Maire, indique que le compte rendu de la séance d'installation du conseil municipal en date du 27 mai 2020 n'a pas été encore distribué compte tenu du temps réduit entre les 2 séances. Il explique que le procès-verbal sera validé à la séance suivante par les membres du conseil avec possibilité de le modifier.

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour de la séance un point supplémentaire à l'alinéa 1.9: convention à signer entre l'EPF et la commune pour la prise en charge de frais de représentation lors de la vente par voie d'adjudication de l'EPF par un conseil. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

1.1 installation des commissions municipales

Monsieur le Maire propose de constituer les commissions municipales.

Monsieur Joël BERGEOT fait remarquer qu'une seule place est réservée au groupe minoritaire alors qu'en 2014, 2 représentants du groupe minoritaire siégeaient à Hauteville. Bien que la représentation devrait être à la proportionnelle il souhaiterait, en signe d'ouverture au groupe minoritaire pour travailler ensemble, obtenir 2 sièges. Il fait part de l'éventuelle absence de l'unique membre ce qui pose donc la question de la représentation du groupe minoritaire.

Monsieur le Maire explique qu'il est utile de réduire le format des commissions pour une meilleure expression et ne pas multiplier les réunions. Monsieur le Maire explique que les commissions composées de 7 membres donnent lieu à 1 siège pour le groupe minoritaire et les commissions composées de 9 membres donnent lieu à 2 sièges.

Madame Karine VANDERME fait remarquer que dans certaines commissions, le groupe minoritaire n'a pas de siège.

Les élus en débattent.

Monsieur le Maire indique qu'il est tenu de se rapprocher de la proportionnelle du conseil municipal et propose 2 sièges pour la minorité dont 1 titulaire et 1 suppléant, ce que le groupe minoritaire accepte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE :

Commissions	Présidence	NB	Membres du groupe majoritaire	Membres du groupe minoritaire
Commission Finances et gestion du personnel	Nicole ROSIER	7	Nicole ROSIER Alain MASSIRONI Jean-Michel CYVOCT Sébastien BEVOZ Solange DOMINGUEZ Eliane MERMILLON	Joël BORGEOT Suppléant : Alexandre LALLEMENT
Commission travaux réseaux bâtiment voirie urbanisme	Jean Michel CYVOCT	11	Jean-Michel CYVOCT Stéphane LYAUDET Patrick GENOD Gilbert LEMOINE Didier BOURGEAIS Alain MASSIRONI Maria GUILLERMET Sébastien BEVOZ Gérard CHAPUIS	Joël BORGEOT Georges BERMOND
Commission proximité associations animation	Claire BERTHET	7	Claire BERTHET M Hélène PERILLAT Stéphanie PERNOD BEAUDON Jessie MARIN Patrick GENOD Solange DOMINGUEZ	Corinne BOYER Suppléant : Karine VANDERME
Commissions des affaires sociales et petite enfance	Karine LIEVIN	7	Karine LIEVIN Sonia ZANI Jacques FUMEX Jessie MARIN Eliane MERMILLON Claire BERTHET	Karine VANDERME Suppléant : Georges BERMOND
Commission Vie économique Commerce Artisanat Tourisme	Jacques DRHOVIN	7	Jacques DRHOVIN Didier BOURGEAIS Alain MASSIRONI Stéphane LYAUDET Stéphanie PERNOD BEAUDON Maria GUILLERMET -	Alexandre LALLEMENT Suppléant : Karine VANDERME

Commission affaires scolaires jeunesse	Stéphanie PERNOD BEAUDON	7	Stéphanie PERNOD BEAUDON Sonia ZANI Claire BERTHET Maria GUILLERMET Jean-Michel CYVOCT Karine LIEVIN	Karine VANDERME Suppléant : Georges BERMOND
Commission des Forêt et patrimoine fleurissement	Gérard CHAPUIS	11	Gérard CHAPUIS M-Hélène PERILLAT Eliane MERMILLON Stéphane LYAUDET Bernard CORTINOVIS Nicole ROSIER Sébastien BEVOZ Gilbert LEMOINE Patrick GENOD	Alexandre LALLEMENT Georges BERMOND
Commission Environnement Développement durable	Amélie COCHET	7	Amélie COCHET Gilbert LEMOINE Didier BOURGEOIS Jacques FUMEX Gérard CHAPUIS Jean-Michel CYVOCT	Corinne BOYER Suppléant : Georges BERMOND
Commission Agriculture chemins	Sébastien BEVOZ	7	Sébastien BEVOZ Bernard CORTINOVIS Gérard CHAPUIS Patrick GENOD Amélie COCHET Didier BOURGEOIS	Corinne BOYER Suppléant : Alexandre LALLEMENT
Commission culture cinéma	Solange DOMINGUEZ	7	Solange DOMINGUEZ M-Hélène PERILLAT CLAIRE BERTHET Eliane MERMILLON Maria GUILLERMET Gilbert LEMOINE	Humbert CRETIER Suppléant : Corinne BOYER
Commission sport infrastructures sportives	Stéphanie PERNOD BEAUDON	7	Stéphanie PERNOD BEAUDON Alain MASSIRONI Jacques FUMEX Stéphane LYAUDET Didier BOURGEOIS Patrick GENOD	Karine VANDERME Suppléant : Humbert CRETIER
Commission activité sanitaire et médico-social	Jacques FUMEX	7	Jacques FUMEX Sonia ZANI Karine LIEVIN Eliane MERMILLON Jessie MARIN Amélie COCHET -	Georges BERMOND Suppléant : Humbert CRETIER
Commission cimetièrre	Didier BOURGEOIS	7	Didier BOURGEOIS Gérard CHAPUIS Patrick GENOD M-Hélène PERILLAT Gilbert LEMOINE	Corinne BOYER Suppléant : Joël BORGEOT
Commission Municipale de sécurité des pistes de ski	Stéphane LYAUDET	1	Stéphane LYAUDET	

Commission Locale de l'Habitat	Didier BOURGEAIS Karine LIEVIN	2	Didier BOURGEAIS Karine LIEVIN	
Commission du règlement du conseil municipal et de la charte de la commune nouvelle	Jean-Michel CYVOCT	2	Jean-Michel CYVOCT	Georges BERMOND

1.2 Constitution des commissions spécifiques et groupes de travail

1.2.1 Installation de la commission de suivi de la D.S.P. du Casino

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DESIGNÉ

Commissions	Présidence	NB	Membres	Suppléants
Commission de Délégation de Service Public pour la commission spéciale du Casino	Le Maire	6	Nicole ROSIER Alain MASSIRONI Stéphanie PERNOD BEAUDON Jacques DRHOVIN Didier BOURGEAIS Alexandre LALLEMENT	M-Hélène PERILLAT Bernard CORTINOVIS Didier BOURGEAIS Solange DOMINGUEZ Stéphane LYAUDET Georges BERMOND

1.2.2 Installation de la commission de suivi de la Régie des Énergies Point reporté en fin de séance

1.2.3 Élection de la commission d'appel d'offre, de la MAPA et de la concession de service public C.D.S.P

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ELIT

Commissions	Présidence	NB	Membres	Suppléants
Commission d'appel d'offre (CAO)	Le Maire	7	Alain MASSIRONI Jean-Michel CYVOCT Nicole ROSIER Patrick GENOD Gérard CHAPUIS Sébastien BEVOZ Joël BERGEOT	M-Hélène PERILLAT Bernard CORTINOVIS Didier BOURGEAIS Solange DOMINGUEZ Maria GUILLERMET Stéphane LYAUDET Alexandre LALLEMENT
Commission Marché à procédure adaptée (MAPA)		7	Alain MASSIRONI Jean-Michel CYVOCT Nicole ROSIER- Patrick GENOD Gérard CHAPUIS - Sébastien BEVOZ Joël BERGEOT	M-Hélène PERILLAT Bernard CORTINOVIS Didier BOURGEAIS Solange DOMINGUEZ Maria GUILLERMET Stéphane LYAUDET Alexandre LALLEMENT
Commission pour les Délégations de service Public (CDSP)		7	Alain MASSIRONI Jean-Michel CYVOCT Nicole ROSIER Patrick GENOD Gérard CHAPUIS Sébastien BEVOZ Joël BERGEOT	M-Hélène PERILLAT Bernard CORTINOVIS Didier BOURGEAIS Solange DOMINGUEZ Maria GUILLERMET Stéphane LYAUDET Alexandre LALLEMENT

1.3 Composition du conseil d'administration de la SEM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DESIGNÉ

Conseil d'administration de la SEM	NB	Membres
Conseil d'administration de la SEM du Plateau d'Hauteville	8	Jacques DRHOVIN Stéphanie PERNOD BEAUDON Alain MASSIRONI Jean-Michel CYVOCT Didier BOURGEAIS Le Maire Sébastien BEVOZ Solange DOMINGUEZ

1.4 Composition du Conseil d'administration du CCAS

Madame Karine LIEVIN indique que le conseil d'administration est formé à parité d'élus locaux et de personnes nommées par le Président dont un représentant de l'UDAF, un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Le maire en est le président et peut nommer un ou une vice-président(e) chargé(e) de conduire le conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales lors de son installation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DESIGNÉ

	Présidence	NB	Membres
Centre communal d'Action Sociale CCAS	Le Maire	8	Karine LIEVIN Jacques FUMEX M-Hélène PERILLAT Gilbert LEMOINE Maria GUILLERMET Solange DOMINGUEZ Jessie MARIN Karine VANDERME Georges BERMOND
Antenne Hauteville-Lompnes		3	Solange DOMINGUEZ Sonia ZANI Maria GUILLERMET Karine VANDERME Georges BERMOND
Antenne Cormaranche-en-Bugey		3	Claire BERTHET Jacques FUMEX Jessie MARIN Alexandre LALLEMENT
Antenne Thézillieu		2	Jean-Michel CYVOCT Gilbert LEMOINE Corinne BOYER
Antenne Hostiaz		2	M-Hélène PERILLAT Sébastien BEVOZ

1.5 Constitution de la commission communale des impôts directs

Monsieur Le Maire expose que la commission communale des impôts directs est composée de membres élus au sein du conseil municipal et de membres extérieurs. Il propose d'établir une liste de personnes extérieurs pour le prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DESIGNÉ

Commissions	Présidence	NB	Membres du conseil municipal titulaires	Membres du conseil municipal Suppléants
Commission communale des impôts directs	Le Maire	5	Didier BOURGEAIS Alain MASSIRONI Sébastien BEVOZ Bernard CORTINOVIS Joël BORGEOOT	Nicole ROSIER Gilbert LEMOINE M Hélène PERILLAT Patrick GENOD Alexandre LALLEMENT

1.6 Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DESIGNÉ

Commissions	NB	Membres du conseil municipal titulaires	Membres du conseil municipal Suppléants
Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à HBA	1 Représentant élu conseiller communautaire à HBA	Le Maire	
Conseil d'administration de la SEM du Plateau d'Hauteville	8 Représentants dont la présidence	Jacques DRHOVIN Stéphanie PERNOD BEAUDON Alain MASSIRONI Jean-Michel CYVOCT Didier BOURGEAIS Le Maire Sébastien BEVOZ Solange DOMINGUEZ	
Conseil d'administration de H3S	2 Titulaires + 2 suppléants	Stéphanie PERNOD BEAUDON Jacques FUMEX	Didier BOURGEAIS Jean-Michel CYVOCT
Centre social et culturel Les 7 Lieux	3 représentants	Stéphanie PERNOD BEAUDON Le Maire Didier BOURGEAIS	
Conseil d'Administration du collège Paul SIXDENNIER	1 Titulaire 1 suppléant	Claire BERTHET	Karine VANDERME
Comité de suivi du projet de ZDE (Zone de Développement Éolien)	1 Représentant	Jean-Michel CYVOCT	
Conseil d'Établissement ESAT LA FRETA	1 Représentant	Jacques DRHOVIN	

Conseil d'Établissement Institut Médico Éducatif DINAMO	1 Représentant	Jacques DRHOUIIN	
Réfèrent Défense (jumelage 68eme RAA)	1 Représentant	Patrick GENOD	
Réfèrent pour la prévention et la lutte contre l'Ambroisie	1 Représentant	Gérard CHAPUIS	
Représentant à la Fédération des villages de neige et station vertes	1 Représentant	Jacques DRHOUIIN	
Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CAPPEX)	1 Représentant	Karine LIEVIN	
Représentant SEMCODA	1 Représentant	Karine LIEVIN	

Madame Karine VANDERME et Monsieur Humbert CRETIER interrogé sur l'absence de commission santé et remarquent qu'il n'y a qu'un conseiller délégué et pas d'adjoint.

Madame Karine VANDERME fait état du contexte actuel de pandémie sur l'importance de cette thématique à son sens.

Monsieur Philippe EMIN explique les choix du groupe majoritaire concernant les commissions et délégations du Conseil Municipal. Monsieur Philippe EMIN répond qu'il sera possible de créer un groupe de travail. Il explique aussi que le rôle du CCAS est là pour recenser les personnes fragiles.

Monsieur Joël BORGOT fait part des enjeux forts à venir concernant les établissements et les personnels de santé du plateau.

Monsieur Philippe EMIN exprime que les différentes questions sanitaires sont importantes localement et rappelle la nomination du Docteur Jacques FUMEX conseiller délégué.

1.7 Fixation du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur Georges BERMOND fait part de remarques. Il relève des points positifs art 6 et 9, rapporte une erreur à corriger art 32 relative au nombre de membres du Conseil, demande à ajouter « avis du public » « après avis des membres du Conseil »

Il exprime la proposition du groupe minoritaire de la création d'une commission accessibilité pour les personnes handicapées dans le contexte local.

Monsieur Philippe EMIN répond que le choix a été de nommer une conseillère en charge du handicap et que la commission accessibilité est du domaine de l'urbanisme, des travaux. Il rappelle les aménagements de voirie du boulevard Dumarest, de la voie douce, des travaux sur les bâtiments. Les « Ad'AP » ne sont pas tous aboutis. Il exprime la possibilité de constituer un groupe de travail ultérieurement.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT intervient pour préciser que les travaux d'accessibilité ont été réalisés dès 2016 à l'échelon intercommunal sur le cinéma et l'ensemble des bâtiments à vocation touristique dont certains sont revenus en gestion communale. Le montant des travaux s'élevait alors à 140 000€ dont 50% financés par la subvention du CTTLA. Cependant, il reste encore des travaux de voirie, de bâtiments qu'il conviendra de mener.

Madame Karine VANDERME précise que le propos n'était pas de mettre en doute les travaux faits dont elle confirme l'intérêt mais elle parle de l'accessibilité au sens de la mobilité des personnes depuis les différents villages avec le centre de la commune.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT constate en effet que l'interconnexion des villages n'a pas été étudiée, il précise qu'en terme d'accessibilité les communes fondatrices ont travaillé à des cadences différentes et que cette question n'a pas été encore identifiée comme un problème.

Monsieur Georges BERMOND souhaiterait que, dans l'Article 19, soit rajouté après « crime et délit », « propos injurieux ou diffamatoire ».

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON répond que « crime ou délit » inclus déjà de par sa définition « des propos injurieux ou diffamatoires » et qu'il n'y a pas lieu de le préciser encore.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ADOPTE le règlement intérieur après correction et amendement.

1.8 Planning du conseil municipal pour l'année 2020

Point reporté en fin de séance

1.9 Commission urbanisme travaux mai 2020

Monsieur le Maire expose le dossier :

- sollicitation de l'EPF pour le portage de l'acquisition de biens immobiliers à Hauteville et Thézillieu

Monsieur le Maire, souhaite solliciter l'Établissement Foncier de l'Ain pour faire son droit de préférence sur deux ventes de tenements immobiliers sur la commune. Il expose que l'Établissement Foncier Public de l'Ain, est un outil mis à disposition de collectivités créé par le Département. Cet établissement intervient sur tous les projets d'intérêt général ou de développement économique Il permet d'acquérir des biens et de préempter. Il est financé par les collectivités adhérentes, par le biais de la TLE (Taxe Locale d'Équipement).

1-Vente par adjudication de l'immeuble « Les Touristes » à Hauteville à l'EPF de l'Ain avec sollicitation du Président de Haut Bugéy Agglomération pour une délégation de droit de préemption urbain permettant à la commune de solliciter l'EPF.

Monsieur le Maire indique que la commune souhaite acquérir l'immeuble « Les Touristes » qui est mis en adjudication, par l'intermédiaire de l'Établissement Public Foncier de l'AIN, qui peut faire valoir son droit de préférence. Tenement que la commune souhaite « bloquer » car tombant en décrépitude dans le centre bourg et pour éviter que le bâtiment prenne autre destination que commerciale. Il fait part du montant de 130 000 € de mise à prix avec enchères, et que l'évaluation du bien est en cours par le service des domaines, pour la vente prévue le 16 juin. Il annonce que le dossier reviendra devant l'assemblée pour décider de l'acquisition suivant le résultat de la vente.

Monsieur Joël BORGEOT demande des compléments d'information sur HBA. P EMIN confirme que l'agglomération adhère pour toutes ses communes mais n'intervient que si le dossier relève de ses compétences – dans le cas des touristes cela concerne la commune.

Monsieur le Maire fait part d'une convention à signer entre l'EPF et la commune pour les frais de représentation par un avocat dont les frais sont évalués à 2 000€ lors de la vente par voie d'adjudication de l'EPF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- AUTORISE le Maire à solliciter l'EPF de l'Ain pour le portage sur 12 ans de l'acquisition du tenement immobilier « Les Touristes » ;
- AUTORISE le Maire, à signer une convention entre la commune et l'EPF pour les frais de représentation lors de la vente par voie d'adjudication de l'EPF par un conseil

2- Vente d'un tènement jouxtant l'Hôtel de Thézillieu par la succession CORTINOVIS

Monsieur Jean- Michel CYVOCT indique que la commune de Thézillieu a depuis longtemps souhaité acquérir ce tènement jouxtant l'hôtel « Relais de Thézillieu », coté Est, constitué d'une ancienne maison d'habitation, d'une remise et d'un terrain attenant. Il rappelle la proposition faite par la commune de Thézillieu en 2017 et précise que jusqu'à maintenant, l'acquisition n'avait pas pu aboutir car ce tènement dépendait d'une succession comprenant bon nombre d'ayants droit. Il informe le conseil municipal d'un courrier du notaire Me BEGUINOT en charge de la succession qui informe la commune début janvier 2020 de la volonté des ayants droits de la succession de vendre l'ensemble de ce tènement pour un montant de 45 000€.

Monsieur Jean- Michel CYVOCT indique qu'il n'y a de frais de représentation de l'EPF.
Ce projet d'acquisition permettrait de réhabiliter la remise pour faire un garage motos et vélos pour la clientèle, et de nettoyer et aménager le terrain actuellement en friche.

Madame Corinne BOYER demande s'il existe un projet sur la maison.

Monsieur Jean- Michel CYVOCT répond par la négative et indique qu'elle est cependant à acquérir dans le lot. Monsieur Alexandre LALLEMENT demande s'il est envisagé de la mettre en locatif.

Monsieur Jean- Michel CYVOCT confirme que le projet n'est pas figé et que toutes suggestions seront à étudier.

Le conseil municipal,

-EMET un avis favorable et AUTORISE le Maire à solliciter l'EPF pour le portage de l'acquisition du tènement jouxtant l'hôtel de Thézillieu appartenant la succession CORTINOVIS.

1.10 COMMISSION MAPA

Monsieur le Maire expose que ces commissions se sont tenues en en visio-conférence

-Projet de travaux de réouverture d'espace à destination agricole et touristique de la Ferme Guichard

Monsieur le Maire rappelle le contexte ; Face à l'emboisement du site la Communauté de Communes avait engagé en 2017 un programme de réouverture d'espace à destination agricole et touristique des parcelles communales de la Ferme Guichard. Ces travaux consistent en la réalisation de fauchage débroussaillage afin de permettre un retour en herbe du milieu et ensuite clôture des parcelles.

Suite à l'intégration intercommunale en 2019, le projet n'a pas été repris par Haut Bugey Agglomération qui n'a pas pris la compétence Agriculture. La commune a donc délibéré le 13 Mai 2019 pour reprendre ce programme.

Monsieur le Maire décrit le projet et explique que la Société d'Économie Montagnarde de l'Ain a apporté son soutien à la commune pour définir un projet et l'accompagner dans le montage des dossiers et le suivi technique et financier. Une consultation a été lancée qui se décompose en 2 lots : lot n°1 débroussaillage et arrachage et lot n° 2 – clôtures des 4 parcs et portes. À l'issue de cette consultation, et après les phases d'analyses et négociation, la commission MAPA (Marché à procédure adaptée) réunie le 22 avril 2020 en visio-conférence (Covid-19) a émis ses conclusions et propositions.

Le conseil municipal, l'unanimité

-DECIDE de retenir l'entreprise GERIFFO pour le lot n° 1 et l'entreprise France Clôture pour le lot n°2 ;

-AUTORISE le Maire à signer les marchés correspondants ;

- SOLLICITE les subventions du Conseil Départemental, de la Région AURA et des Fonds Européens FEADER à hauteur de 60 %.

Travaux de raccordement au réseau de chaleur

Dans cadre de la mise en concession (Délégation de Service Public) des chaufferies et des réseaux de chaleur de la commune, le contrat en cours de validation prévoit la fourniture d'un seuil minimum de puissance raccordées au réseau. Pour atteindre ce seuil, permettre la viabilité et l'externalisation de ce service, la commune s'est engagée dans un plan de reconquête de clients permettant d'atteindre la puissance souhaitée.

Monsieur Joel BERGEOT remarque que certains clients s'étaient par le passé débranchés et déplore que leur nouveau raccordement soit une nouvelle charge pour la collectivité.

Monsieur Philippe EMIN expose la nécessaire réussite de cette DSP et de la reconquête de ces clients majeurs. Il explique ce dossier difficile et capital pour l'avenir pour la commune.

Les élus discutent de cette installation qui dessert de nombreux bâtiments et qui s'inscrit dans la philosophie du territoire de montagne forestière et de l'avenir forcément environnemental du monde énergétique.

Monsieur Philippe EMIN dit que « c'est une étape à franchir, une reconquête de clients. Si le réseau de chaleur s'arrête, il faudra trouver une source de substitution. »

La clinique du Souffle est en cours de raccordement. Le nouveau programme comprend de nouveaux clients très importants. Un appel d'offres a été lancé pour un marché de travaux de raccordement au réseau chaleur pour le Centre médical principal Mangini-Orsac, l'unité Interdépartementale du Centre Hospitalier Public CHPD ainsi que l'immeuble « le Charvet » appartenant à Dynacité.

Pour ces travaux de raccordement, la commune bénéficiera d'aide financière de l'ADEME à hauteur de 50 %. À l'issue de cette consultation, après analyses et négociation, la commission MAPA, réunie le 22 avril en visio-conférence (Covid 19) propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise ESSAM, pour un montant de 102 744 € HT, montant en dessous du marché estimé par AMO PROWATT à 129 978 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

-DECIDE de retenir l'entreprise ESSAM pour effectuer les travaux de raccordement au réseau chaleur d'Hauteville de 3 bâtiments précités pour un montant de 102 744 € HT ;

-SOLLICITE l'aide financière de l'ADEME dans le cadre du financement de ces travaux.

1.11 Projet piste forestière de la Vie MARGOT à VAUX ST SULPICE – Délibération sollicitant les subventions (Fonds FEADER)

Monsieur le Maire explique en préambule ce qu'est la section de Vaux Saint SULPICE, section à autonomie financière, dotée à l'origine historique des biens de l'abbaye de Saint Sulpice et qui s'est constituée en commission syndicale. Elle a donc son propre budget dont elle décide en concertation avec les habitants du hameau qu'elle soumet au Conseil. Seul Monsieur le Maire est habilité à assister aux réunions le Conseil est souverain pour voter le budget proposé.

Monsieur le Maire expose que la section syndicale de Vaux St Sulpice et l'Office National des Forêts, ont sollicité la commune pour un dépôt de dossier de financement auprès de la DDT de l'Ain concernant un projet de travaux d'amélioration de la desserte forestière de la Vie Margot, en Forêt de Rouge, forêt sectionale de Vaux St Sulpice.

Ces travaux comprennent la reprise de la structure de la chaussée sur 750 ml à l'aide de l'application d'un Liant Hydraulique Routier pour un montant prévisionnel de 54 228.80 € HT susceptible d'être subventionné par l'Etat et l'Europe (FEADER) au taux maximum de 60%. La commission syndicale de Vaux St Sulpice s'engage d'entretenir la route, une fois les travaux réalisés, pendant une durée de 10 ans.

Afin de permettre la réception en temps et en heure de ce dossier par la DDT, et sur demande de la section syndicale de Vaux St Sulpice, un accord de principe a été donné par le Maire durant la période de

confinement, assorti de la condition d'obtention du montant de subventions demandés et des capacités de la trésorerie de la Commune.

Monsieur le Maire sollicite Messieurs Alexandre LALLEMENT et le Docteur Jacques FUMEX, habitants de Vaux pour apporter s'ils le souhaitent des éléments supplémentaires concernant l'intérêt de ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le projet de travaux d'amélioration de la desserte forestière de la Vie Margot, en forêt de Rouge ;
- S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- SOLLICITE l'octroi de subventions pour l'aide à l'amélioration de la desserte forestière.

1.12 Etat des décisions et engagement de la commune depuis le décret de confinement lié à la crise sanitaire

Monsieur le Maire fait état du fonctionnement de la commune de Plateau d'Hauteville pendant le confinement national. Il fait part que suite à l'épidémie du coronavirus et au décret de confinement du 18 mars dernier, les services administratifs ont fonctionné en télétravail avec renvoi ligne téléphonique et boîte mail, puis avec un accueil matinée en présentiel, la continuité a été assurée. Pour les services techniques, les 15 premiers jours ont fonctionné avec deux équipes, puis au bout de 15 jours, reprise de tous les agents avec préservation de certains personnels et des aménagements et en respectant les consignes sanitaires nécessaires avec une personne par véhicule, horaires décalés pour effectuer l'entretien des bâtiments, de la voirie. Il fait remarquer l'effort actuel donné concernant les entretiens d'espaces verts de trottoirs. Au niveau financier, la commune s'est engagée à réduire les loyers certaines entreprises.

Madame Karine VANDERME demande quelles sont les pistes pour faire des économies ; les associations ont subi des pertes.

Monsieur Philippe EMIN indique que l'Etat a prévu de rembourser les collectivités pour les frais engendrés par l'achat de masque pour le Covid 19.

Il fait part de l'étude en son temps du budget et des subventions aux associations qui se discuteront.

La réouverture progressive des écoles s'est effectuée à partir de 11 mai avec aménagement des jours et des horaires et protocole sanitaire. Les enfants du personnel soignant ont été accueillis dès la crise sanitaire déclarée.

Le budget 2020 sera voté fin juillet. Il sera inclus des charges supplémentaires liées au Covid 19.

Monsieur MASSIRONI indique que H3S va être en difficulté.

Les élus discutent des impacts sur les associations.

Monsieur Philippe EMIN donne la parole à Madame Karine LIEVIN.

Madame Karine LIEVIN expose les actions menées pour contacter les personnes isolées et vulnérables et explique que pendant la période de confinement, il a été créé des référents de quartier. Ceux-ci ont apporté un soutien aux personnes recensées. Chaque référent de quartier est remercié.

Monsieur Jacques DRHOUIN prend la parole pour faire le point sur l'opération « Masques »

Dans l'optique de fournir un masque tissu à un maximum d'habitants, et dans le prolongement de l'initiative des médecins de la maison de santé, la commune de Plateau d'Hauteville a lancé un appel au bénévolat pour la fabrication de masques. Les élus de la commune de Plateau d'Hauteville ont préparé les kits de production (1 kit = 21 masques). 2 656€TTC (tissu, viseline, élastique) pour 2 800 masques Les masques livrés en 2 phases. Il reste aujourd'hui moins de 100 masques. Les référents de quartiers ont distribué les kits aux 85 couturiers et couturières qui avaient répondu à l'appel de la collectivité. Au Bilan il conclue sur un succès qui a aussi permis une bonne identification des personnes vulnérables. Il adresse un grand remerciement global pour tous ces bénévoles.

Madame Karine VANDERME rappelle le rôle de la maison de santé qui a initié l'opération ce que Monsieur Jacques DRHOUIIN approuve et salue indiquant que la commune a poursuivi cet élan à l'échelle de toute la commune nouvelle. Les masques de la commune et de la Région ont été distribués suite au coupon-réponse affiché sur les boîtes aux lettres des habitants indiquant leur besoin. Actuellement, livraison de masques à une dizaine de foyers par jour suite aux appels téléphoniques.

Monsieur Jacques DRHOUIIN indique que Monsieur VILLENEUVE a fourni 50 visières gratuites réalisées bénévolement en lien avec Monsieur Patrick GENOD pour réaliser 50 visières au profit des écoles principalement.

Monsieur Jacques Drhouin conclue en indiquant que le bilan de cette opération est un succès. Elle a permis d'identifier une certaine population fragile. La population est vieillissante et l'on doit rester vigilant. Le fichier des personnes vulnérables doit être peaufiné.

1.13 Validation de principe pour un soutien financier de la commune à l'opération de soutien au commerce communal de proximité en phase de déconfinement COVIC 19

Monsieur Philippe EMIN fait part de la sollicitation de HBA qui a mis en place une aide directe aux commerces auprès des communes membres pour l'accompagner à leur manière. Oyonnax est intervenue par le biais d'une aide directe. Il passe la parole à Monsieur Jacques DRHOUIIN pour exposer le projet de Plateau d'Hauteville.

Monsieur Jacques DRHOUIIN explique que suite à la période d'urgence sanitaire que connaît notre pays, la vie économique a été bouleversée et les commerces locaux ont été particulièrement impactés.

Des dispositifs d'aides directes ont été instaurés par l'Etat. Haut Bugey agglomération s'est engagé à verser une aide financière à tous les commerces affichant 0€ de chiffre d'affaire entre le 15 mars et 30 avril.

En concertation avec l'association Artisanat et Commerce et développement du Plateau d'Hauteville, un projet partenarial de soutien à la reprise de l'activité et au maintien de la consommation sur le Plateau d'Hauteville a été élaboré avec la commune durant le confinement.

Monsieur Jacques DRHOUIIN précise que le projet se présente sous forme de « chèques solidarité » avec une réduction de 30% au bénéfice des consommateurs sur les achats réservés aux commerces de la commune qu'ils soient ou non adhérents à Artisanat Commerce et Développement du Plateau d'Hauteville

Ces chèques seront en vente par l'Artisanat Commerce et Développement du Plateau dans les locaux de l'Office de Tourisme lors de permanence ou en ligne sur le site de l'Artisanat Commerce et Développement du Plateau.

Monsieur Jacques DRHOUIIN indique que cette aide financière se ferait en deux temps, juin et octobre 2020. Ces deux participations financières cumulées à hauteur d'1/3 pour Artisanat Commerce et Développement du Plateau d'Hauteville, et de 2/3 pour la commune, soit une somme totale de 30 000€ sur chacune des deux séquences seront destinées à la redynamisation et à la relance du commerce local en sortie de crise sanitaire.

Les élus demandent des précisions que Monsieur Jacques DRHOUIIN leur donne.

Les élus débattent.

L'urgence de mettre en place cette disposition est soulevée par l'assemblée.

Monsieur Philippe EMIN interroge l'assemblée sur la décision à prendre : passage en urgence ou procédure normale de pré-décision par une commission finances et propose de voter en urgence le premier versement de 20 000€ pour débiter la première opération avec l'association dès le 4 juin.

Il donne lecture du projet de la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- VALIDE et AUTORISE le Maire à signer la convention relative à un fonds de soutien et de relance aux commerçants de la Commune de Plateau d'Hauteville suite à la crise sanitaire liée au COVID-19,
- DECIDE d'attribuer la somme de 20 000 € pour le versement de la première phase de l'opération de juin 2020 à l'Artisanat Commerce et Développement du Plateau d'Hauteville.
- Et sur le principe engage la suite du projet dans le processus normal de passage en Commission finances où un premier bilan sera fait, puis à nouveau devant le Conseil pour la 2nde phase.

Monsieur le maire revient sur l'installation de la commission de suivi de la Régie des Énergies (point 1.2.2)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DESIGNER

Commissions	Présidence	NB	Membres	Suppléants
Conseil d'exploitation de la régie des énergies	Le Maire	3	Alain MASSIRONI Didier BOURGEOIS Jean-Michel CYVOCT	Joël BORGEOIS

2 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal de la proposition du conseil Départemental de l'Ain d'implanter deux panneaux grand format mettant en valeur le Marais de Vaux.

Afin d'indiquer au public l'Espace Naturel Sensible du Marais de Vaux à Hauteville, il est prévu d'implanter :

- 1 panneau H32 sur la RD 21 dans l'agglomération d'Hauteville (après giratoire du Casino, direction Tenay) ;
- 1 panneau H32 sur la RD 21 avant le centre d'Hauteville (en venant de Tenay) ;
- 1 jalonnement carrefour n°1 – giratoire rd 21 -rd8 ;
- 1 jalonnement carrefour N°2 -rd 21 – Route de Cormaranche-en-Bugey, ;
- 1 jalonnement carrefour n°3 -Route de Cormaranche- chemin des Lésines ;
- 1 jalonnement carrefour n°5 -rd 8 – Rue de Frêne ;
- 1 jalonnement carrefour n°6 – Route du Marais – rue de la scierie ;
- 1 jalonnement carrefour n°7 – Route du Marais – rue du Bachet ;
- 1 jalonnement carrefour n°8 -Route du Marais – accès sentier ;

Monsieur le maire revient sur Planning du conseil municipal pour l'année 2020 (point 1.8)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la tenue des conseils municipaux de l'année 2020 chaque dernier mercredi soir du mois, à l'exception du mois d'Août (trêve) et du mois de décembre mois pour lequel le conseil sera avancé dans la première quinzaine pour permettre le règlement des décisions municipales.

Pour la période à venir et jusqu'à fin juillet des aménagements pour les dates de Conseils Municipaux pourront être apportés pour respecter l'agenda de vote du budget

Avant de clore la séance, Monsieur Philippe EMIN rappelle les principales dates de l'agenda de la Commune Nouvelle et souhaite que le maximum de commissions se réunissent avec le 17 juin 2020.

10 juin 2020 : commission délégués et référent de quartiers– 19h00
12 juin 2020 : commission forêt – Agriculture
17 juin 2020 : commission finances
24 juin 2020 : conseil municipal
Date à définir pour réunion CCAS

Monsieur Philippe EMIN clôt la séance en remerciant la presse, le public, ainsi que les services administratifs de la mairie pour la préparation de ce Conseil municipal.

Séance levée à 22 heures 55



Le Maire, „

Philippe EMIN.